Institut Africain de Développement Économique et de Planification

61ème Réunion du Conseil d'administration de l'IDEP

Déclaration de Saly des des Directeurs généraux africains de la planification du développement

IDEP/CA61/2026/6

Projet de Déclaration de Saly des Directeurs Généraux de la Planification d'Afrique

3ème Rencontre du Réseau des Directeurs Généraux de la Planification d'Afrique

Saly, Sénégal, 30 juillet 2026

PRÉAMBULE

Nous, Directeurs Généraux de la Planification et responsables des institutions nationales de planification des États africains, réunis à Saly (Sénégal), du 28 au 30 juillet 2026, à l'occasion de la troisième Rencontre du Réseau des Directeurs Généraux de la Planification d'Afrique, organisée par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), en marge de la quatrième Conférence NTA-Africa ;

Réaffirmant notre engagement en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, ainsi que des stratégies nationales de développement de nos États ;

Reconnaissant que la planification stratégique constitue un instrument essentiel pour accélérer la transformation structurelle de l'Afrique, renforcer la résilience des économies africaines et promouvoir une croissance inclusive, durable et créatrice d'emplois ;

Reconnaissant également que les évolutions démographiques de notre continent offrent une opportunité historique de réalisation du dividende démographique, à condition d'investir davantage dans le capital humain, l'emploi des jeunes, l'autonomisation des femmes et les systèmes de protection sociale ;

Soulignant que l'économie des soins représente un investissement productif susceptible de renforcer la participation économique des femmes, d'améliorer la productivité de la main-d'œuvre et de soutenir une croissance inclusive ;

Rappelant les conclusions des rencontres des Directeurs de la Planification organisées à Johannesburg en novembre 2024 et à Grand-Bassam en février 2025, qui ont permis de jeter les bases du Réseau africain des Directeurs Généraux de la Planification ;

Prenant note des échanges tenus lors de la quatrième Conférence NTA-Africa sur les liens entre dynamique démographique, économie générationnelle, financement du développement et politiques publiques ;

Adoptons la présente Déclaration de Saly.

I. SUR LE RENFORCEMENT DU RÉSEAU AFRICAIN DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA PLANIFICATION

Nous décidons de :

1. Consolider le Réseau africain des Directeurs Généraux de la Planification comme plateforme permanente d'échanges, de coopération technique, d'apprentissage entre pairs et de diffusion des bonnes pratiques.
2. Organiser une rencontre continentale biennale du Réseau, complétée par des réunions virtuelles régulières portant sur des thématiques prioritaires.
3. Encourager une participation équilibrée des pays africains de toutes les régions linguistiques du continent afin de promouvoir une véritable communauté africaine de pratique en matière de planification.

II. SUR LE RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

Nous nous engageons à :

4. Renforcer l'utilisation d'approches intégrées de planification fondées sur des données probantes, des analyses prospectives et des mécanismes de suivi-évaluation robustes.
5. Favoriser une meilleure articulation entre les plans nationaux de développement, les cadres budgétaires à moyen terme et les politiques sectorielles.
6. Promouvoir l'intégration des risques climatiques, démographiques, technologiques et géopolitiques dans les exercices nationaux de planification.
7. Renforcer les capacités nationales en matière de prospective stratégique, de modélisation économique et de planification territoriale.

III. SUR L'ÉCONOMIE DES SOINS ET LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE

Nous reconnaissons que :

8. Les investissements dans l'économie des soins constituent un levier majeur de création d'emplois, d'amélioration de la productivité et de réduction des inégalités.
9. Les politiques relatives aux soins doivent être pleinement intégrées dans les plans nationaux de développement, les politiques sociales, les stratégies d'emploi et les cadres budgétaires.

Nous nous engageons à :

10. Renforcer la prise en compte des investissements sociaux productifs dans les stratégies nationales de développement.
11. Encourager le développement de systèmes statistiques permettant de mieux mesurer la contribution économique du travail de soins rémunéré et non rémunéré.
12. Intégrer davantage les analyses du dividende démographique dans les politiques nationales de planification.

IV. SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Nous recommandons :

13. De renforcer la mobilisation des ressources domestiques afin de financer durablement les investissements dans le capital humain.
14. De promouvoir des mécanismes innovants de financement du développement permettant d'accroître les investissements en faveur de la jeunesse, de l'emploi et des infrastructures sociales.
15. De renforcer la coordination entre les institutions chargées de la planification, des finances publiques et des investissements.

V. SUR LE PARTENARIAT AVEC L'IDEP

Nous saluons :

16. Le Plan stratégique 2026–2030 de l'IDEP ainsi que son ambition de devenir le principal centre africain d'excellence en matière de renforcement des capacités en planification.

Nous encourageons l'IDEP à :

17. Développer davantage des programmes de formation adaptés aux besoins des administrations nationales.
18. Renforcer les activités de recherche appliquée répondant directement aux priorités et défis des États membres.
19. Développer des partenariats avec les universités africaines, les communautés économiques régionales et les partenaires techniques et financiers.
20. Mettre en place une plateforme numérique permanente d'échanges entre les membres du Réseau.

Nous exprimons notre intérêt pour :

21. Le lancement du Master en Planification de l'IDEP comme programme de référence destiné aux futurs cadres supérieurs africains.

Nous nous engageons à :

22. Nous réaffirmons que le paiement régulier des contributions statutaires des États membres constitue une responsabilité collective et un engagement indispensable à la viabilité financière de l'IDEP. À cet effet, nous nous engageons à entreprendre, chacun dans nos pays respectifs, les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes afin d'assurer le règlement diligent des contributions dues à l'Institut.

VI. SUR LES ENGAGEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

Nous nous engageons à :

23. Désigner un point focal national chargé d'assurer la coordination des activités du Réseau.
24. Participer activement aux formations proposées par l'IDEP.
25. Partager régulièrement nos expériences nationales afin d'alimenter les travaux du Réseau.

26. Contribuer à l'élaboration de connaissances africaines sur les politiques de planification.

27. Soutenir les initiatives conjointes de recherche et d'innovation portées par l'IDEP.

VII. FEUILLE DE ROUTE 2026–2028

Nous convenons de :

28. Élaborer une feuille de route opérationnelle du Réseau pour la période 2026–2028.

29. Développer un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la présente Déclaration.

30. Identifier des domaines prioritaires de coopération entre les États membres, notamment en matière de planification intégrée, d'économie des soins, de financement du développement, de prospective et de transformation structurelle.

VIII. REMERCIEMENTS

Nous exprimons notre profonde gratitude :

- au Gouvernement de la République du Sénégal pour son accueil et son hospitalité ;
- à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) pour l'organisation de cette rencontre ainsi que pour son engagement constant en faveur du renforcement des capacités des États africains en matière de planification du développement ;
- à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) pour son soutien à cette initiative et son engagement en faveur du développement économique et social du continent africain ;
- aux partenaires techniques et financiers ayant contribué au succès de cette troisième Rencontre du Réseau des Directeurs Généraux de la Planification d'Afrique.

IX. DISPOSITION FINALE

Nous demandons à l'IDEP, en sa qualité de Secrétariat du Réseau des Directeurs Généraux de la Planification d'Afrique, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente Déclaration, de faciliter les échanges entre les États membres et de présenter un rapport d'avancement lors de la prochaine rencontre du Réseau.

Adoptée à **Saly (République du Sénégal), le 30 juillet 2026**.